

PAIE et GRH - Vérificateur de paie

AVANTAGES ET BÉNÉFICES

- *Pour assurer la qualité des données*
- *Pour comparer les résultats entre deux paies*
- *Pour détecter les erreurs de saisie*

Le vérificateur de paie permet de s'assurer de la qualité des données qui sont traitées au calcul de paie en faisant ressortir les anomalies rattachées aux montants des paiements sur pièce, aux montants des déductions et aux conditions salariales à l'emploi. Cette fonction offre une grande flexibilité au niveau du choix des critères de sélection et d'impression. Ce module produit 5 listes : 3 prépaie et 2 postpaie.

Clientèles visées

- Le personnel travaillant au service de la paie.

Principales caractéristiques

Listes prépaie

- **Listes 1 et 2:**
 - **La vérification des montants des paiements sur pièce**
 - **La vérification des montants de déductions diverses**

Ces listes mettent en évidence les anomalies qui portent sur le montant versé des paiements et des déductions en attente d'être traités au calcul de paie. À titre d'exemple, on peut demander que 10% des paiements dont le montant se situe entre 100\$ et 199\$ et que 100% des paiements dont le montant se situe au-delà de 400\$ soient imprimés sur la liste 1 pour fins de vérifications. C'est l'utilisateur qui définit, en paramètre, les pourcentages d'échantillonnage désirés et les plages de montants versés choisies. Ces listes sont émises **avant** le *Calcul de paie*.

- **Listes 3:**
 - **La comparaison des conditions salariales des emplois automatiques**

Cette liste met en évidence les anomalies qui portent sur des écarts entre les conditions salariales en vigueur et les conditions salariales précédentes des emplois. À titre d'exemple, on peut demander que 15% des emplois dont les conditions salariales en vigueur et précédentes sont différentes de plus de 2%, soient imprimés sur la liste 3 pour fins de vérifications. C'est l'utilisateur qui définit, en paramètre, les pourcentages d'échantillonnage désirés et les écarts portant sur les conditions salariales choisies. Cette liste est émise **avant** le *Calcul de paie*.

Listes postpaie

- **Listes 1 et 2:**
 - **La comparaison entre deux paies des montants des paiements sur pièce**
 - **La comparaison entre deux paies des montants des déductions**

Ces listes mettent en évidence les anomalies qui portent sur des écarts entre deux paies, des montants versés des paiements et déductions. À titre d'exemple, on peut demander que 8% des déductions versées au RREGOP qui présentent un écart de 1 à 2% par rapport à la paie précédente soient imprimées sur la liste 2 pour fins de vérifications. C'est l'utilisateur qui définit, en paramètre, les pourcentages d'échantillonnage désirés, les écarts à vérifier et les codes de paiements et de déductions enquêtés. Ces listes sont émises **après** le *Calcul de paie*.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à visiter notre site Web, www.grics.qc.ca, ou à communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au (514) 251-3730 ou par courrier électronique à info@grics.qc.ca.